

15ème législature

Question N° : 26955	De Mme Laure de La Raudière (UDI, Agir et Indépendants - Eure-et-Loir)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse >Levothyrox - Euthyrox - Maladie thyroïdiennes	Analyse > Levothyrox - Euthyrox - Maladie thyroïdiennes.
Question publiée au JO le : 25/02/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 26/01/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le retrait de la commercialisation de l'Euthyrox en France. En 2017, le laboratoire Merck a modifié, sans en informer les médecins ou les utilisateurs, la formulation du Levothyrox, médicament pris pour traiter des maladies thyroïdiennes. De nombreux Français ont été victimes d'effets secondaires importants, au départ niés, puis finalement reconnus officiellement. Suite à cela, il a été décidé que le médicament Euthyrox, qui a la même formulation que l'ancien Levothyrox, et qui est commercialisé à l'étranger par le Laboratoire Merck, pourrait être mis exceptionnellement à la disposition des Français et remboursé, jusqu'en septembre 2020. Dans un communiqué en date du 8 janvier 2020, la direction générale de la santé a invité les professionnels de santé et les patients concernés à anticiper l'arrêt de mise à disposition d'Euthyrox. Cette décision est incompréhensible pour des milliers de malades : après ce qu'ils ont vécu, beaucoup appréhendent de subir à nouveau des effets secondaires en prenant un nouveau traitement. Aussi, elle souhaiterait savoir les raisons pour lesquelles la mise à disposition de l'Euthyrox n'est pas poursuivie, alors qu'il s'agit d'un médicament efficace et non substituable pour de nombreux Français qui souffrent de problèmes de thyroïde.